

SEANCE DU 09 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du deux juillet deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Madeleine BRETAGNE, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, François BRIERE, Patrick JOLIVEL, Cécile LEFAUCHEUR, Sylvain ALIPRANDI, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Catherine PATUREL donne pouvoir à Christian DEHON
Dominique LEMAIRE-VEHENT,

Etaient absents : Alain SCHIRRER, Sylvie COURTEILLE, Yannick DURLIN, Luc RICHARD

Madeleine BRETAGNE a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres votants : 10

Le Major DEGRUGILLIER Arnaud et la Gendarme MARSEILLOU Camille sont venus se présenter à l'ensemble des membres du Conseil municipal et de leur rôle auprès du territoire.

ORDRE DU JOUR

- Quitus financier contrat de mandat d'études préalables/réalisation d'études pour l'aménagement cœur de village : SAEDEL
 - Vente de terrains soumise à TVA
 - Transfert de la compétence « distribution gaz » à Energie Eure-et-Loir
 - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux
 - Création d'un emploi permanent : Adjoint technique principal de 2nd classe
 - Rythmes scolaires : retour semaine de 4 jours
 - « Désherbage » 2024 des ouvrages de bibliothèque municipale
 - Participation financière 2024 au Fonds d'Aide aux Jeunes
- Affaires diverses

QUITUS FINANCIER CONTRAT DE MANDAT D'ETUDES PREALABLES/REALISATION D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE : SAEDEL – N° 09

Monsieur le Maire expose le bilan général définitif relatif au contrat de mandat d'études préalables de l'opération aménagement du cœur de village a reçu le 29 mars 2024 de la SAEDEL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la demande de quitus financier pour le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage public concernant les études préalables pour la réalisation d'un centre bourg.
- Approuve le bilan général et définitif.
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier adjoint, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BUDGET PRINCIPAL SUR LES OPERATIONS DE VENTE DE TERRAINS A BATIR- N° 10

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide l'assujettissement à la TVA : du budget principal en ce qui concerne la vente des terrains à bâtir de l'aménagement du cœur de village.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ » A ENERGIE EURE-ET-LOIR- N° 11

Monsieur le Maire appelle l'attention des membres du Conseil Municipal sur le rôle dévolu aux collectivités locales en matière de distribution publique de gaz.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite le transfert de la compétence distribution publique de gaz jusqu'ici exercée par la commune auprès d'ENERGIE EURE-ET-LOIR,
- Approuve les modalités de transfert adoptées par le comité syndical d'ENERGIE EURE-ET-LOIR telles qu'exposées par Monsieur le Maire.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION- N° 12

Transfert de la compétence supplémentaire « gendarmerie » au territoire de la commune de Nonancourt
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'émettre un avis favorable au projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence et de modifications statutaires prévue à l'article 5211-17 du CGCT.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ND CLASSE- N° 13

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2nd classe relevant de la catégorie C pour effectuer les missions de voirie, espaces verts, entretien des bâtiments et autres missions temporaires à temps complet à compter du 15 juillet 2024.

RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR SEMAINE DE 4 JOURS – N° 14

Considérant les intérêts des élèves de la commune d'Oulins,

Après avis des conseils d'école en date du 25 mars 2024.,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le renouvellement de la dérogation de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

« DESHERBAGE » 2024 DES OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE- N° 15

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la reconduction de cette régulation des ouvrages et autorise la Responsable de la bibliothèque à gérer l'ensemble de l'opération.

PARTICIPATION FINANCIERE 2023 AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES- N° 16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse de verser une participation au fonds d'aide aux jeunes.

AFFAIRES DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier reçu de la CAPD concernant la répartition des participations financières versées chaque année aux communes qui ont participé à la création des zones commerciales situées sur la commune d'Anet. Depuis 2020 les redevances n'ont pas été réactualisées et nécessite réflexion sur la perte éventuelle que les communes ne perçoivent pas. Une réclamation a été faite à la CAPD et est dans l'attente d'une réponse.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil municipal qui se sont rendus disponibles et les bénévoles qui ont participé à la tenue des bureaux de vote.

TOUR DE TABLE :

P. JOLIVEL informe que des dépôts sauvages sont entreposés au niveau de la plateforme du ramassage chemin des Aulnaies. Il s'agit d'incivilité et cela est regrettable.

P. JOLIVEL demande où en est l'affaire avec l'agriculteur concernant le fauchage par erreur du champ exploité par ce dernier. Des indemnités seront demandées à la mairie pour la perte de la culture. Un dossier sera déposé auprès de l'assurance.

M.BRETAGNE informe qu'une jeune participante de la flamme olympique à Dreux est venue au bureau de vote en tenue. M. LEPETIT précise qu'un autre administré a également eu l'honneur de porter la flamme à Châteaudun.

Le Maire

La Secrétaire

Pascal LEPETIT

Madeleine BRETAGNE,